

Réunion de quartier à Beaumont-sur-Oise

Rue Saint-Roch et rue Benjamin Damois

Dimanche 13 mars 2022

A l'initiative de l'association Beaumont en commun, une réunion de quartier s'est tenue avec une dizaine de riverains de la rue Saint-Roch et de la rue Benjamin Damois le 13 mars 2022.

La rue Saint-Roch est une route départementale (RD 922) qui relève de la compétence du département du Val-d'Oise. Cette départementale étant sur le territoire de la commune de Beaumont-sur-Oise, la mairie est garante de l'ordre public et de la sécurité des riverains.

En 2017, une pétition avait été adressée par les riverains à la municipalité de Nathalie Groux pour faire cesser la circulation des poids lourds, en vain. Depuis le début de l'année 2022, des riverains ont de nouveau adressé des courriels à ce sujet à la mairie qui sont restés sans réponse.

L'ensemble des riverains partage les constats suivants :

- Les problèmes de circulation ont commencé avec la construction du rond-point du métronome et la construction de la départementale reliée à la N1. Avant ces aménagements la rue Saint-Roch était une rue très peu fréquentée. La circulation se densifie d'année en année.
- L'aménagement de la rue n'est pas adapté à son statut de départementale et à la réalité actuelle de la circulation :
 - o La circulation des véhicules est incessante même le dimanche. En semaine, les bouchons sont systématiques entre 7h et 9h et entre 17h et 19h et dans les deux sens de circulation, et aussi quand il y a des travaux sur la Nationale. La circulation reste importante la nuit, et son bruit empêche certains riverains de dormir correctement.
 - o La circulation de nombreux poids lourds en semaine complique considérablement cet état de fait. Il arrive que deux camions se croisent et bouchent l'ensemble de la circulation. D'après les panneaux routiers, la rue est seulement autorisée aux camions qui doivent effectuer des livraisons. La pose d'un radar anti-camions n'a pas empêché le transit des poids lourds.
 - o Les excès de vitesse des véhicules légers sont fréquents malgré les chicanes présentes pour diminuer leur vitesse. En particulier lorsque la rue passe en zone verte au niveau des feux tricolores.
 - o Les chicanes permettent le stationnement de quelques véhicules. Elles contribuent à une circulation non-fluide des véhicules et favorisent les bouchons. Cependant, les chicanes permettent d'alterner, le temps de quelques secondes, la circulation dans un sens ou l'autre, ce qui permet aux riverains de sortir de leur garage.
 - o La rue Saint-Roch n'est pas adaptée à la circulation des piétons, les trottoirs sont très étroits à certains endroits. Certains riverains déplorent d'être frôlés par les camions et les véhicules légers lorsqu'ils empruntent les trottoirs. Des personnes ont été accidentées. Il n'y a pas assez de passages cloutés qui permettent de traverser la rue de façon sécurisée.

- Plusieurs riverains déplorent des vibrations importantes dans leurs maisons et l'apparition de fissures profondes. Des trous sont aussi apparus sur la chaussée au niveau du Quai des Pêcheurs, au début de la rue Saint-Roch

Avec la construction de la Résidence des Hauts de Jardin (une soixantaine de logements), ces problèmes vont s'accroître.

Les riverains réclament l'application de l'interdiction de la circulation des poids lourds notamment grâce à des contrôles de la police municipale et/ou de la gendarmerie qui pourraient dissuader certains routiers d'emprunter la rue.

Des solutions pourraient être envisagées pour améliorer les conditions de circulation de la rue Saint-Roch (en gras, les propositions qui ont la préférence des riverains) :

- **La création d'une zone 30 km/h.**
- **La mise en place d'un radar-tronçon sur l'ensemble de la rue** (il dissuadera les véhicules de ré-accélérer).
- **Un réaménagement de la rue afin de réduire le nombre de véhicules et leur vitesse.** Ce réaménagement doit éviter autant que faire se peut les vibrations des habitations.
- Une meilleure visibilité des passages cloutés qui ne sont pas adjacents aux feux de circulation avec la pose de panneaux les indiquant. Ils sont également à repeindre.
- L'élargissement des trottoirs et leur rénovation.
- L'interdiction du stationnement sur la chaussée pour faciliter la circulation des véhicules.
- La mise en sens unique de la rue.

Les riverains demandent aux autorités d'étudier les possibilités pour améliorer la circulation des véhicules, de baisser les nuisances pour les riverains (pollution, bruit, fissures) et de garantir la sécurité des personnes.

Le présent compte rendu va être adressé à la Maire de Beaumont-sur-Oise, au Conseil départemental du Val-d'Oise et à la Communauté de communes du Haut Val-d'Oise.